

SECRETARIAT GENERAL

FB/VB/RZ

N° 25-11061

Arrêté portant fermeture temporaire du
Boulodrome en raison d'une alerte météo et
d'un risque d'inondationⁿ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L 511-1,

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L. 563-1 relatif à la gestion des risques d'inondation ;

Vu l'alerte de niveau orange émise par Météo-France en date du 23 juillet 2025 concernant un risque météorologique important sur le département de Seine-et-Marne,

Vu le message d'alerte de la préfecture de Seine-et-Marne en date du 23 juillet informant d'un risque d'inondation sur le territoire de la commune de Villeparisis,

Considérant qu'il convient, par mesure de prévention et dans un objectif de sécurité publique, de fermer temporairement le boulodrome de Villeparisis,

ARRÊTE

Article 1

Le boulodrome municipal de Villeparisis, situé 60 rue Jean Jaurès à Villeparisis est fermé aux adhérents et au public à compter du 24 juillet 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

Article 2

Cette mesure est prise à titre préventif en raison des conditions météorologiques exceptionnelles et du risque avéré d'inondation.

Article 3

La réouverture du boulodrome interviendra après levée de l'alerte météo et constat de la fin du risque d'inondation par les services compétents.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché aux abords du boulodrome et publié sur les supports de communication de la Ville de Villeparisis

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, et à Monsieur le Chef de la Police municipale de Villeparisis.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villeparisis, le 24 juillet 2025

Le Maire,
Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250724-25_11061-AR
Date de télétransmission : 24/07/2025
Date de réception préfecture : 24/07/2025